



...LOQUE DEMOCRATIQUE

**Monsieur le Président,**

C'est la première fois que ma délégation prend la parole devant la Sixième Commission à la présente session. Elle voudrait saisir cette opportunité

pour saluer votre élection à la présidence de cette Commission et vous assurer de sa disponibilité à travailler en collaboration avec vous-même et les membres du Bureau qui vous accompagnent.

Je adresse les mêmes salutations à l'équipe du Secrétariat avec laquelle

délégation a toujours travaillé dans l'harmonie. Vous pouvez être rassurés de notre coopération habituelle.

Ma délégation voudrait souscrire aux déclarations faites ce matin par les Représentants de l'Algérie au nom du Groupe Africain et de l'Iran au nom du Mouvement des pays Non Alignés. Elle a pris acte du rapport du

universelle démontrent combien cette dernière demeure au centre de la

lutte contre l'impunité dont il est un élément clé. En dépit de son importance toujours accrue, l'histoire récente de l'application de ce principe reste jonchée d'exemples de réactions passionnées des Etats et de tentions diplomatiques ; réactions et tensions qui traduisent un réel malaise dont l'examen actuelle de la question ne constitue que la partie visible de

**l'échec**

Bref, le système juridique international a beaucoup souffert d'une application désordonnée et trop partielle du principe de la compétence universelle. Des lois d'application taillées sur mesure ont donné lieu à des

Ma délégation accueille avec satisfaction la création à la présente session, d'un groupe de travail de la Sixième Commission pour poursuivre l'examen approfondi de la portée et de l'application de la compétence universelle.

Elle est consciente de la diversité des points de vue exprimés ici et là et de ce qu'il faut poursuivre l'examen de la question pour mieux comprendre la portée et l'application du principe de compétence universelle.

Mais elle note que peu de progrès ont été accomplis dans l'examen de cette question. plus de huit ans après son inscription à l'ordre du jour de

l'Assemblée générale. Elle exhorte le Groupe de travail de la Sixième Commission à redoubler d'ardeur pour orienter les discussions vers la mise sur pied d'un corps de règles concertées et d'application universelle, mieux, un instrument juridique international non contraignant, objectif, respectueux des principes de la non-sélectivité dans l'application de la compétence universelle afin de mettre un terme définitif à la pratique du deux poids deux mesures et à toute politisation de la question.

Pour conclure, ma délégation est d'avis que la meilleure application de la compétence universelle doit se faire dans le respect des principes d'égalité